

REVONNAS



BULLETIN



MUNICIPAL 2022



Sommaire

Vie municipale	Page 3 à 14
Le Personnel communal	Page 3
Infos pratiques	Page 4 à 5
Le point des commissions	Page 6 à 11
Les archives de Revonnas	Page 12 à 13
Contacts utiles	Page 14
Vie scolaire et périscolaire	Page 15 à 17
Grand Bourg Agglomération	Page 18 à 25
Sapeurs-pompiers	Page 26 à 27
News à Revonnas	Page 28
Conseillère numérique	Page 29
Un champion à Revonnas	Page 30
Associations	Page 31 à 55
Campagne-Première	Page 31
Esprits-libres	Page 32 à 33
Sous des écoles	Page 34
Union Sportive de Revonnas	Page 35 à 41
L'amicale des donneurs de sang	Page 42
Théâtre	Page 42
Société Communale de Chasse	Page 43 à 44
CAP BIEN ETRE	Page 45 à 46
ADPER	Page 47 à 48
Comités des fêtes	Page 49
Club des Tamalou	Page 50
OSR 01	Page 51
Cinéma	Page 52
Entrepreneurs locaux	Page 53
Les professionnels de la commune	Page 53
Les organismes locaux	Page 54 à 55
Calendrier des fêtes	Page 56



Chères rébéniennes et chers rébéniens,

Les nombreux événements de cette année, la crise sanitaire qui ne semble pas toucher à sa fin, la guerre faisant rage aux portes de l'Europe en Ukraine, les tensions sur les énergies, l'ampleur de la sécheresse estivale nous font rentrer dans une période d'incertitude. Notre monde évolue et va nous obliger à changer nos comportements.

Vous êtes aussi touchés par ce bouleversement avec l'inflation des prix dans tous les secteurs : le carburant, les denrées alimentaires, les matériaux de construction, l'énergie (électricité, gaz,...). Cela pèse sur vos budgets et bien entendu sur notre budget communal. Le conseil municipal reste donc très vigilant sur les dépenses et a décidé de mettre en oeuvre un plan de sobriété énergétique applicable dans l'ensemble de nos bâtiments et sur notre territoire pour réduire de manière significative notre consommation d'énergie. Ainsi la période des illuminations sera raccourcie par rapport aux années précédentes, mais il était pour nous important que vous puissiez ressentir en cette période, la magie des fêtes de fin d'année. La plupart des autres actions de sobriété seront explicitées dans ce magazine.

Les travaux de réhabilitation de la salle Polyvalente, initiés cet été, vont aussi nous permettre, à terme, de réduire nos dépenses énergétiques avec le renforcement de l'isolation du bâtiment, le passage en éclairage basse consommation et sans oublier le remplacement du système de chauffage de la grande salle. Les travaux avancent correctement malgré les différents aléas rencontrés, nous espérons une fin de chantier pour le mois de mars 2023. De ce fait, les vœux de la nouvelle année ne pourront pas avoir lieu en janvier prochain. C'est en avril que nous organiserons l'inauguration de cet équipement, nous permettant ainsi de nous retrouver et d'échanger durant un temps convivial.

Cette année encore, les élus ont œuvré dans le but de faire émerger des nouveaux services pour notre village. Avec l'initiative du Conseil Communal Jeune, nous avons créé une aire de jeux à destination de nos enfants. De plus, la réfection d'une partie des locaux de l'ancienne école permet la création d'une cuisine pour améliorer la fonctionnalité de la salle des Orchis et d'un nouvel espace ayant favorisé l'installation d'un cabinet d'infirmier libéral ouvert depuis octobre dernier.

Bien des événements joyeux nous attendent aussi pour cette nouvelle année, je vous laisse les découvrir en feuilletant le calendrier des fêtes, présent en dernière page.

Merci au Conseil Communal Jeune qui nous rappelle que la jeune génération peut s'investir dans la vie de son village.

Un grand merci à tous les membres actifs de nos associations, l'équipe enseignante, nos agents municipaux et les pompiers de notre CPINI qui œuvrent toute l'année pour le bien-être de tous.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une Belle Année 2023.

LE PERSONNEL MUNICIPAL



Didier MERCIER
Agent polyvalent



Catherine BONNAND
Secrétaire de Mairie



Myrjam MEGARD
Agent d'entretien et périscolaire
polyvalent



Julie TROBAS
Apprentie BTS compta -gestion



Julie CANCIANI
ATSEM en classe de maternelle



Emeline ESPADE
Agent d'entretien et périscolaire
polyvalent



Corinne DURAND
Agent d'entretien et périscolaire
polyvalent



Linda ERKAN
Agent d'entretien et de surveillance
à la cantine



Morganne COUTURIER
Agent de surveillance
à la cantine

INFOS PRATIQUES

Horaires mairie

Horaires d'ouvertures de la mairie

Fermé les lundis et dimanches

Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h45
Mercredi	9h00 – 13h00	
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 18h30
Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h45
Samedi	08h30 – 12h00	

Contact secrétariat mairie : Mme Catherine BONNAND 04 74 30 01 42

Permanence des élus

Samedi de 11h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Tarifs des concessions du cimetière

Concessions 1x2.30 m

15 ans	100 €
30 ans	150 €
50 ans	250 €

Columbarium

30 ans	450 €
50 ans	600 €

Cavurnes

30 ans	400 €
50 ans	500 €

Tarifs des salles communales

Locations aux habitants de la commune uniquement :

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle des Orchys	70 €	100 €	90 €	140 €
Salle des Buys + Orchys	100 €	150 €	140 €	220 €
Salle des associations	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle Polyvalente complète	250 €	360 €	340 €	500 €
Cantine + cuisine	100 €	150 €	140 €	220 €

Cautions salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Cautions salle Buys, Orchis et Buys + Orchis : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

Locations aux Associations et sociétés à caractère événementiel extérieures à la commune :

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	35 €	50 €	50 €	80 €
Salle des Orchys	50 €	80 €	65 €	100 €
Salle des Buys + Orchys	70 €	150 €	100 €	155 €
Salle Polyvalente complète	175 €	250 €	240 €	350 €
Cantine + cuisine	70 €	105 €	100 €	155 €

Cautions salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Cautions salle Buys, Orchis et Buys + Orchis : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

Commission finance

La commune de Revonnas n'a pas augmenté ses taux en 2022.

A l'occasion de la réception des avis d'impositions locales, un certain nombre d'habitants de notre commune ont cependant constaté la hausse de leurs taxes foncières. Cela est lié à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée annuellement par le Parlement. Pour 2022, cette hausse de l'ensemble des contributions a été de 3,4%. Cette revalorisation des bases, destinée à prendre en compte l'inflation, a donc un effet mécanique sur le montant des impôts à payer. Ces décisions ne sont pas celles du conseil municipal.

Grand Bourg Agglomération dispose d'une part intercommunale additionnelle de taxe foncière bâtie et non bâtie et n'a pas augmenté ses taux globaux. Cependant Grand Bourg Agglomération a voté (c'est une obligation légale) la convergence progressive des taux entre l'ensemble des communes de Grand Bourg Agglomération, afin qu'en 2023, les contribuables soient traités de la même manière sur l'ensemble du territoire.

Enfin, je vous rappelle que la suppression de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour la remplacer par la TEOM, fait apparaître une nouvelle ligne sur certaines feuilles d'impôts, mais pour un coût constant.

ANCIENS EPCI	Taux global initial 2016	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	soit, entre 2022 et 2021, une évolution du taux de :
CA BOURG EN BRESSE AGGLOMERATION	0,202	0,588	0,665	0,742	13%
CC TREFFORT EN REVERMONT	0,000	0,530	0,636	0,742	20%
CC LA VALLIERE	0,000	0,530	0,636	0,742	20%
CANTON DE COLIGNY	4,000	1,67	1,21	0,742	-28%
CC BRESSE DOMBES SUD REVERMONT	0,000	0,530	0,636	0,742	20%
CANTON DE ST TRIVER DE COURTES	1,320	0,91	0,82	0,742	-9%
CC MONTREVEL EN BRESSE	3,740	1,60	1,17	0,742	-27%

Référentiel M57 et modernisation de la comptabilité locale

Le conseil municipal a accepté d'être commune test et a adopté le passage dès le 1er janvier 2022 au référentiel M57 qui a pour but de moderniser la comptabilité locale et d'améliorer la qualité des comptes. Ce référentiel deviendra obligatoire sur tous les budgets des collectivités à compter du 1er janvier 2024. Lors de cette année 2022 la commune est donc passé du référentiel budgétaire M14 vers le référentiel M57. Ce passage à ce nouveau système s'est fait dans de bonnes conditions et le référentiel est maintenant pleinement utilisé.

Commission voirie et urbanisme

La réfection du chemin des Condamines est pour l'instant repoussée pour nous permettre de trouver une solution au traitement de l'eau pluviale. Suite au retour du diagnostic réalisé en fin d'année 2022, nous restons dans l'attente de l'évaluation financière des travaux par le bureau d'étude hydraulique missionné par Grand Bourg Agglomération.



La sécurisation du carrefour de Sénissiat a bien avancé. Le plan de financement est validé par une convention tripartite entre le Grand Bourg Agglomération, le Département de l'Ain et la commune. Le service route travaille encore sur l'acquisition foncière des parcelles concernées. Nous espérons que les travaux commenceront sur cette année 2023.

La compétence voirie initialement transférée à la communauté de la Vallière puis au Grand Bourg Agglomération, avec leur fusion, reviendra à la commune dès le 1^{er} janvier 2023. Ce qui implique un transfert de charge supporté par le budget communal.

Sobriété énergétique



Dans le cadre du plan de sobriété incité par l'état, plusieurs axes ont été validés par les élus. Certaines actions ont déjà été mises en place :

- L'extinction des lumières aux abords de l'école à partir de 19h sauf sur le parking qui dépend des éclairages publics
- La réduction du chauffage de 1 à 2°C à l'école et abaissement à 19°C pour les autres bâtiments (sauf limites techniques des installations)
- La diminution de la période d'éclairage de nos illuminations de Noël du 9 décembre au 9 janvier

La rénovation de nos éclairages publics se poursuit et viendra compléter le dispositif avec :

- Le remplacement des luminaires en LED pour réduire la consommation
- L'extinction de certaines zones et quartiers une partie de la nuit

Travaux de la salle polyvalente



Les travaux ont bien démarré cet été 2022. Actuellement, l'avancement est conforme au planning malgré des aléas liés à la hausse des matériaux et au désistement de l'entreprise en charge du lot « sol souple ».

L'équipe municipale en charge de ce dossier appuyée par le coordinateur de chantier, met tout en œuvre pour accueillir de nouveau des activités au printemps 2023.

Travaux de la salle des Orchys

Une partie de l'ancienne école a été réaménagée. Un espace convivial permettra de se réunir pour des événements municipaux ou privés. En 2023, ce lieu sera agrémenté de nouveaux équipements de cuisine (point de chauffe et lave-vaisselle). Ces travaux ont permis de créer aussi un local qui est loué depuis le mois d'octobre aux nouvelles infirmières libérales du village.



Affouage:

Faute d'inscriptions suffisantes d'affouagistes pour la coupe 2022/2023, la parcelle n°8 ne sera pas exploitée. Le règlement de l'ONF oblige 3 garants pour la bonne application des règles.

Rappel important: il est demandé aux affouagistes de se présenter à la mairie avant le 20 octobre de l'année en cours afin de se voir attribuer une parcelle de coupe.

Chemins et sentiers

L'entretien des chemins forestiers doit être effectué tous les ans. Nous comptons sur les habitants, les randonneurs, et les chasseurs pour nous signaler un problème, un besoin d'entretien afin que nous puissions réagir rapidement.

Un gros travail de reconnaissance des sentiers a été réalisé par GBA en 2022. 180 itinéraires ont été identifiés.

Dans la continuité, un renouvellement de la signalétique directionnelle ainsi qu'un balisage (peinture et/ou plaquette pvc) sera effectué au cours du printemps 2023 sur le Revermont.

La commune de Revonnas est pleinement impliquée dans la reconnaissance et l'entretien de ses sentiers.

Commission cadre de vie

Le Conseil Communal Jeune entame sa deuxième année de mandat !

Pour cette rentrée, le CMJ a travaillé sur une participation au Repas des Aînés.



Les enfants ont donc proposé une animation musicale et la lecture de textes.



Ils ont été touchés par l'attention que leur ont portée les aînés du village et étaient fiers d'avoir pu partager ce temps avec eux.



Travail de mémoire

Un travail conséquent de recherches historiques par un « enfant du village » a permis de mettre à jour l'importance de la commune de Revonnas, et notamment de la famille FORNIER, dans la résistance Française durant la seconde guerre mondiale.

La place des résistants de la commune, que ce soit au cœur du village ou sur le hameau de Sénissiat a été mise en valeur lors de l'exposition « Guerre et Résistance » organisée par l'ADPER.

Ainsi, un travail est actuellement en cours pour envisager un lieu de mémoire sur la commune afin de rendre honneur à l'engagement de cette famille et des résistants de notre commune.



Nouvelle aire de jeux à Revonnas

Une nouvelle aire de jeux est disponible depuis l'été. Elle se compose de 2 modules (hutte et échelle) pour les petits. Ils sont à utiliser bien évidemment sous la responsabilité de leurs parents. Deux modules sportifs s'adressent aux adolescents (barre de steps et échelle de traction). Profitons de ces nouvelles installations et respectons-les !



L'année dernière à notre demande, l'association Tremplin a créé à destination de notre village un ensemble de mobilier de jardin mis à disposition près de « l'arbre de vœux ». Nous avons constaté très vite des dégradations volontaires, les rendant inutilisables. Dommage !

Merci de rester vigilants sur d'éventuelles incivilités.



Commission vie scolaire

L'année scolaire 2021/2022 a encore été perturbée par le COVID 19 demandant une adaptation constante de l'équipe communale et de l'ensemble des enseignantes de l'école. La rentrée 2022 s'est faite dans des conditions plus sereines avec des restrictions sanitaires moins strictes.

Nous restons tout de même vigilants avec le respect des gestes barrières et une désinfection accrue des locaux.

En cette rentrée 2022, notre équipe municipale a accueilli 2 nouvelles recrues :

- Mme Julie Canciani au poste d'ATSEM auprès des classes de maternelle en remplacement de Mme Dominique FORAY.
- Mme Morgane Couturier pour le service de midi à la cantine en remplacement de Mme Vanessa BAL

Nous remercions Dominique et Vanessa pour le travail effectué auprès de nos enfants durant plusieurs années.

Commission information et communication

La commission communication a pour vocation de développer et favoriser les échanges au sein de l'équipe municipale et surtout de renforcer le lien entre les élus et les administrés en consolidant et en développant différents canaux de communication : le site internet de la mairie (mairie-revonnas.fr), le bulletin municipal annuel ainsi qu'une newsletter régulière.

L'équipe en place a également décidé de développer sa communication à travers les réseaux sociaux. Vous pourrez dorénavant retrouver toute l'actualité de votre commune sur Panneau Pocket, Facebook (@revonnas) et sur Instagram (@mairierevonnas). Vous pourrez également contribuer à ces différents médias en nous envoyant vos informations et vos photos à mairierevonnas@gmail.com.



A la découverte du Passé de Revonnas : Les archives communales

20,41 ml de documents classés et 37,41 ml éliminés pour un total de 57,82 ml traités en 25 jours. C'est ce qu'a nécessité et effectué Blandine Escoffier, archiviste du Centre de gestion de l'Ain, de juin à août. Nous lui avons posé quelques questions.

« Pourquoi la mairie a-t-elle fait appel à vous ? »

Depuis leur création en 1790, les communes françaises produisent et reçoivent quotidiennement des documents administratifs. Les archives communales, pour lesquelles le maire est civilement et pénalement responsable, constituent un bien imprescriptible et inaliénable de la commune.

Celles de Revonnas devaient être triées. Les boîtes s'accumulaient dans le local archives qui était presque arrivé à saturation. Certains documents n'avaient plus d'intérêt, d'autres étaient redondants mais il devait bien y rester quelques pépites. J'ai donc entrepris le classement de l'ensemble des documents couvrant la période allant de 1523 à nos jours, soit près de 80 mètres linéaires de papier !! Rien n'avait été fait, ou que partiellement, depuis la création de la commune.

J'ai alors proposé de scinder la mission en deux phases : classement des archives contemporaines (postérieures à 1982) en 2022 et classement des archives anciennes (antérieures à 1790) et modernes (1790-1982) en 2023. Pour cette mission d'archivage, la commune a sollicité une subvention à hauteur de 45% auprès du Conseil départemental.

« Plus concrètement, quel a été votre travail ? »

Mon travail a été de faire le travail de conservation, de tri ou d'élimination en m'appuyant sur les textes réglementaires en vigueur fixant les durées de conservation et les sorts finaux de chaque document, les circulaires de tri. Mon intervention est réalisée sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales.

Plus précisément, j'ai étudié, analysé, épuré et classé chaque dossier selon des thématiques : administration communale, finances, état civil, action sociale, urbanisme, etc. Puis, j'ai constitué des dossiers thématiques et conditionné les documents en sous-chemises, pochettes puis en boîte sur laquelle j'ai attribué une cote. L'ensemble des informations (cote, analyse du contenu et datation) est porté sur un inventaire permettant de retrouver les documents archivés. Les documents éliminables sont isolés et portés sur un bordereau soumis au visa des Archives départementales.

Enfin, j'ai présenté et expliqué mon travail au secrétariat de mairie et aux élus, pour les familiariser à l'instrument de recherche et au nouveau mode de classement. J'ai aussi donné des éléments utiles pour une meilleure gestion quotidienne des archives.

La partie la plus ancienne du fonds communal (antérieur à 1982) a été déposée au début des années 1990 aux Archives départementales et est classée. Lors de mon

intervention, j'en ai retrouvé une petite partie non classée qui viendra compléter ce dépôt. Le traitement de l'ensemble de ces documents couvrant la période du 16^{ème} siècle à 1982 demandera un travail plus minutieux d'analyse et de traitement. De plus, la plupart des documents sont fragiles. Tout cela sera classé et mis à jour l'année prochaine.

« Depuis quand la commune de Revonnas conserve-t-elle ses papiers et quels sont-ils ? »

C'est toute l'histoire et la mémoire de la commune qui sont conservées depuis sa création en 1790. On y trouve également le fonds de l'association remembrement de remembrement la commune ainsi que quelques fonds d'associations dissoutes. L'année prochaine, il est possible que la partie la plus ancienne du fonds communal déposé aux Archives départementales nous dévoile quelques « trésors » et nous en apprenne davantage sur la vie des habitants de Revonnas au 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Actuellement, le classement des archives contemporaines a surtout, pour l'instant, un intérêt administratif. Toutefois, elles témoignent de l'évolution de la vie communale à notre époque.

« À quoi ça sert de faire classer les archives communales ? »

Avant toute chose, c'est une obligation puisque le maire est responsable de ses archives. Il facilite tout d'abord le travail de recherche du secrétariat de mairie et des élus, leur donnant ainsi la possibilité de répondre plus rapidement aux besoins des administrés. Cette intervention permet aussi à la commune de justifier de ses droits et de conserver dans de meilleures conditions les documents. Enfin, c'est fournir aux générations futures un matériau de l'histoire.

Avis aux amateurs !

Blandine Escoffier, archiviste du Centre de gestion de l'Ain

Contacts utiles

Numéros d'urgence

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18



Mairie	04 74 30 01 42
M. Le maire	06 89 09 70 53
1 ^{er} Adjoint	06 77 78 62 38

Pôle territorial CA3B 04 74 25 04 91

Préfecture 04 74 32 30 00

Ecole primaire 04 74 47 02 77

**Pôle petite enfance
Ceyzeriat** 04 37 62 17 50

**Relais assistantes
maternelles** 04 37 62 17 51

ADMR 04 74 25 04 38

**Gendarmerie
De Ceyzeriat** 04 74 30 00 10

Trésorerie –Perception Bourg 04 74 22 09 44

Trésorerie générale 04 74 45 68 00

**Déchetterie
Intercommunale
De Ceyzeriat** 04 74 47 97 74

**EDF Tarif 1^{ère} nécessite
N° vert gratuit** 0800 333 123

**Point accueil solidarité
du Revermont** 04 74 47 13 00

**La Maison des services ADMR
(Crèche)** 04 74 25 04 38



ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE



Horaires de l'école

Lundi	8h30 – 12h00	13h45 – 16h15
Mardi	8h30 – 12h00	13h45 – 16h15
Mercredi	-	-
Jeudi	8h30 – 12h00	13h45 – 16h15
Vendredi	8h30 – 12h00	13h45 – 16h15

Les enseignants

Directrice – Mme Delaye

Maternelles : 21 élèves

9 PS / 12 MS

Mme Delaye + Mme Hayes le vendredi

CP / CE1 : 16 élèves

5 GS / 11 CP

Mme Alphan

CE1/CE2 : 17 élèves

8 CE1 / 9 CE2

Mme Petini et Mme Hayes le jeudi

CM1 / CM2 : 23 élèves

9 CM1 / 14 CM2

Mme Cuerq



Vacances scolaires

Hiver 2023	Du 4 février au 20 février 2023
Printemps 2022	Du 8 avril au 24 avril 2023
Grandes vacances	Samedi 8 juillet 2023

La garderie

	Garderie	Cantine	Garderie
Lundi	7h30 – 8h20	12h00 – 13h45	16h15 – 18h45
Mardi	7h30 – 8h20	12h00 – 13h45	16h15 – 18h45
Mercredi	-	-	-
Jeudi	7h30 – 8h20	12h00 – 13h45	16h15 – 18h45
Vendredi	7h30 – 8h20	12h00 – 13h45	16h15 – 18h45

Les élèves à la rencontre d'artistes « en chair et en os » !

L'année 2022 a été culturellement riche à l'école de Revonnas. Grâce à différents partenaires (mairie, parents d'élèves, sou des écoles, association artistique de Revonnas, OCCE) les élèves ont participé à des projets d'envergure en théâtre, musique, arts visuels et danse :



Les enfants ont eu la chance d'être invités au concert du chanteur Aldebert le 11 juin et ont pu brièvement échanger avec lui. Tous les élèves ont travaillé sur l'ensemble de son répertoire en création poétique, en chant et en arts plastiques.

Pierrick Brunet, notre musicien intervenant nous a permis de collaborer avec la chorégraphe Dominique Petetin pour apprendre aux enfants à se laisser guider par l'improvisation. Un spectacle participatif a eu lieu en plein air lors du weekend campagne Première avec un accompagnement « en live » de musiciens professionnels.



A l'automne, toutes les classes ont visité l'exposition Les Jourmandises. Et au printemps, c'est l'artiste plasticien et illustrateur Jérémy Fischer qui est venu réaliser une fresque avec les enfants. Les élèves sont aussi allés à une exposition à H2M « Sentir le monde ».

La comédienne Elodie Happel est venue plusieurs fois à l'école pour faire découvrir le théâtre aux classes de CP CE1 et CE2 CM1. Une représentation du travail réalisé a été présentée au Théâtre de Bourg.



Ces projets et ces rencontres avec des artistes enrichissent individuellement et collectivement nos élèves, et plus largement, par capillarité, l'ensemble des Rébénien(ne)s !

CYCLE NATATION POUR LES ELEVES DE COURS MOYEN (1 et 2) ET DE CP

C'est à la piscine Plein Soleil que les élèves ont d'abord été accueillis tous les jeudis après-midis. (du 15 septembre au 6 octobre). Un test d'entrée dans l'eau, de déplacement et d'immersion leur a été proposé lors de la première séance. Les élèves ont ensuite été regroupés par classe d'âge. Les CM2, très à l'aise dans l'eau ont été préparés à l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en sécurité) par le maître-nageur et l'enseignante. Ils ont tous réussi l'épreuve !

À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.

Déplacement libre.

Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.

L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle

Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.

Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.

Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m

Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.

Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Les CP, eux ont également montré qu'il étaient dans leur élément : les objectifs sont davantage axés sur la capacité à entrer dans l'eau, accepter de s'immerger (aller chercher des objets lestés) et apprendre à se déplacer dans l'eau sur le ventre et sur le dos (en acceptant la flottaison).

Depuis le 13 octobre, les élèves continuent leur cycle à Carré d'Eau. C'est désormais les élèves de CM1 qui peuvent en bénéficier, toujours accompagnés des élèves de CP. Le cycle prendra fin le 1^{er} décembre.

Ressentis des élèves de CP :

Romain : « Je nage plus vite qu'avant ».

Timéo et Lana : « J'aime bien sauter dans l'eau ».

Charlize : « J'aime bien plonger ».

Lucie et Nolan : « J'adore nager ».

Samuel et Lilou : « J'aime bien récupérer les objets sous l'eau ».

Siryne et Mia : « J'aime bien nager sous l'eau ».



Ressentis des élèves de CM2 :

Tristan, Nino, Tom : « J'ai bien aimé le cycle natation parce qu'on plongeait, on sautait mais surtout parce que j'ai passé l'ASNS. »

Vivien : « J'ai bien aimé aller chercher les anneaux au fond de l'eau. »

Maya : « Depuis que je suis allée à la piscine, j'ai appris à nager le crawl et le dos crawlé. »

Nolan : « Depuis que j'ai passé l'ASNS, je nage plus vite. »

Salomé : « J'ai beaucoup aimé ces séances de piscine. »

Gaspard : « J'ai bien aimé quand on devait passer sous les arches sous l'eau. »

Alec : « Ces séances étaient vraiment bien, ça m'a fait plaisir de retourner dans l'eau en automne, je me suis bien amusé. »

Rémy : « J'aime bien aller chercher des objets sous l'eau et aussi faire des longueurs librement. Les épreuves de l'ASNS n'étaient pas trop compliquées. »

Jules : « J'ai appris de nouvelles choses et j'ai beaucoup plongé. »

Noéline : « Je me suis bien améliorée. »



Grand Bourg Agglomération développe son offre de covoiturage

Grand Bourg Agglomération a lancé 2 lignes de covoiturage en octobre 2022 sur deux axes du territoire :

- Montrevel-en-Bresse <> Bourg-en-Bresse
- Ceyzériat <> Bourg-en-Bresse

Ce service propose à des conducteurs et des passagers de se retrouver à des points d'arrêt aménagés. Le passager souhaitant un covoiturage se rend à l'arrêt, appuie sur le bouton correspondant à sa destination. Elle s'affiche sur un panneau lumineux. Le passager n'a plus qu'à attendre qu'un automobiliste s'arrête sur la place réservée pour le prendre en charge. Le dispositif est simple, gratuit et sans réservation. Il ne nécessite pas d'inscription, ni de téléphone ou d'application.

Ces deux lignes sont une expérimentation qui pourra donner lieu à des développements sur d'autres axes si elle est concluante.

En favorisant la rencontre entre conducteurs et passagers sur des lieux sécurisés, les lignes de covoiturage Rubis'Covoit' Ligne éviteront ainsi de nombreux trajets solo en voiture.

Les nouveautés du Conservatoire d'Agglomération

Une nouvelle année scolaire s'est ouverte au Conservatoire, la première dans ses locaux à Carré Amiot au centre de Bourg-en-Bresse.

Plusieurs nouveautés pour un lieu plus ouvert que jamais

- Une carte découverte pour tester des instruments

Une carte pour **essayer jusqu'à 6 instruments lors de séances de 30 minutes** et participer à trois matinées d'initiation. Pour des élèves complètement débutants ou qui souhaitent changer d'instrument à partir de 8 ans. Planning établi avec les enseignants suivant les disponibilités des inscrits.

- Des ateliers Art et Handicap

Pour des personnes souffrant d'un handicap moteur ou psychique, 30 places au total.

Des séances construites par les professeurs suivant les envies et besoins des participants.

Deux ateliers le jeudi de 14h à 15h et de 17h30 à 19h.

Toute l'année, des parcours personnalisés : une offre pédagogique qui s'adapte aux difficultés des élèves, enfants ou adultes, notamment les troubles dys- (langage, lecture, écriture, concentration, ...).

- Deux nouveaux instruments

Le **traverso**, modèle baroque de flûte traversière

La **sacqueboute**, ancêtre du trombone

Une première étape de développement de l'enseignement d'instruments anciens avant l'ouverture d'un pôle dédié en 2023/2024.

Travaux de restauration de la ferme de la Forêt

Rénover en conservant l'authenticité des lieux : c'est le défi que s'est lancée Grand Bourg Agglomération avec la valorisation touristique de la ferme de la Forêt.

Le chantier s'ouvrira avec la restauration du bâtiment principal : charpente, couverture, façades, cheminée sarrasine. Les sols seront rénovés avec les traditionnels carrons, briques typiques de la Bresse. Du côté de la grange, structure en bois et colombages seront consolidés.

L'accueil sera complètement revu avec la construction d'un nouveau bâtiment au bout du chemin d'accès. Avec sa structure bois, il s'intégrera parfaitement à son environnement. Isolé en laine de bois de bois et ventilé naturellement, il sera orienté de façon à être protégé du soleil.

Le parcours de visite va être redéfini. La ferme sera toujours le lieu de découverte du quotidien des Bressans du XIX^e siècle. Les thématiques seront revues pour mettre en perspective les pratiques d'autrefois avec le monde d'aujourd'hui et demain : écoconstruction, matériaux bio-sourcés. Les panneaux seront complétés par des outils multimédias.

> *Début des travaux en février 2022. Fermeture du site pendant le chantier. Réouverture en avril 2023.*